



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 mai 2018 (extraits)

Étaient présents : M. CHOLLEY, Maire, Mme EVERAERT, M. ANDREETTI (arrivé à 21 heures 18), Mme LE BLANC, M. REPAIRE, M. PRIEUR-LAURENT, Mme CARNERO, Adjoint, M. LE BLANC, Mme EYMARD, M. ANTONI, M. MERCIER, M. BOUVIER, M. PATIN, Mme YOUNSI, Mme WALTER, M. PILORGET, M. EPRY, M. PREVIDI, M. NOVEL

Représentés : M. ANDREETTI, pouvoir à Mme EVERAERT (jusqu'à 21 heures 18), Mme GRISON-JAILLET, pouvoir à M. REPAIRE, Mme DABADIE, pouvoir à Mme CARNERO, Mme ANTONI, pouvoir à M. ANTONI, Mme MORET MIGUET, pouvoir M. PRIEUR-LAURENT, Mme BOISSEAU, pouvoir à M. CHOLLEY, Mme CARRIE, pouvoir à M. MERCIER, Mme PRADE, pouvoir à M. NOVEL

Absents et excusés: M. BUATOIS, M. LOGA, M. SAUNIER

Secrétaire : Mme EYMARD

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le compte rendu et du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 22 mars 2018 sans observation

Monsieur le maire rend compte des décisions portant sur :

- ✓ la conclusion d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle OGMIOS du Ludion à l'association OCCE (Office Central de la Coopération à l'École) pour la manifestation « Le printemps du théâtre » les 29 mars et 3 mai 2018,
- ✓ la conclusion d'un avenant n°1 de plus-value (+ 2 120 €) au marché public de travaux d'amélioration thermique de la salle polyvalente des ERABLES – lot 2 (isolation par l'extérieur / bardage) conclu avec la société S3C pour la pose de sur-bavette en partie basse des baies,
- ✓ la conclusion d'un avenant n°1 de plus-value (+ 8 220 €) au marché public de travaux d'amélioration thermique de la salle polyvalente des ERABLES – lot 3 (réfection de l'isolation intérieure) conclu avec la société S3C pour le traitement de surfaces supplémentaires,
- ✓ le contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « paroles d'hados » du 31 mai 2018 dans le cadre de la classe à thème de l'école élémentaire BOUTON pour un montant de 9 000 € TTC,
- ✓ un avenant n°2 de moins-value (- 3 900 €) au marché public relatif à l'extension du réfectoire de la cantine des ERABLES conclu avec la société DASSE suite à la non installation de l'alarme anti-intrusion par la société et au remplacement de la ventilation double flux par une ventilation simple flux,
- ✓ la conclusion d'un marché public relatif à la maintenance préventive des systèmes de sécurité incendie, des alarmes intrusion et des systèmes sécurité incendie des bâtiments communaux avec la société ALDVI pour un montant annuel de 4 446 € TTC,
- ✓ la convention « Lire et Faire Lire » en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement du 91, l'Union Départementale des associations familiales, le CCAS de VILLEMORISSON-SUR-ORGE pour la mise en place d'un programme culturel autour de la lecture (sans incidence financière).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DESIGNE à l'unanimité, les 4 conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour représenter la ville et siéger au conseil d'administration du centre communal d'action sociale:

- Madame Isabelle CARNERO,
- Madame Ordy YOUNSI
- Madame Christine WALTER
- Monsieur Nicolas BUATOIS

FINANCES

ACCORDE à l'unanimité, sa garantie solidaire à « EFIDIS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE » pour le remboursement à hauteur de 100,00% de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 276 135,07 euros contracté auprès du CREDIT FONCIER DE FRANCE, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions détaillées dans le contrat de prêt pour le financement de 4 logements sociaux au 7/9 rue du Maréchal Gallieni suite à une renégociation de prêt.

SCOLAIRE - JEUNESSE

DECIDE à l'unanimité, de créer vingt-quatre emplois saisonniers destinés aux jeunes habitants de la ville, âgés d'au moins 16 ans révolus au 1^{er} juillet 2018, pour une durée de 35 heures de travail par emploi en juillet et août 2018.

CULTURE

APPROUVE à l'unanimité, les termes de la convention de mise à disposition à titre gracieux de salles au LUDION et d'équipements pour l'organisation du salon du Bien Etre le 14 octobre 2018. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

URBANISME

APPROUVE à l'unanimité, les termes de l'avenant n°2 à la convention d'Intervention Foncière entre la commune et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France pour favoriser la réalisation de petites opérations de logements sociaux sur proposition de la ville sur l'ensemble du territoire. Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant à la convention d'Intervention ainsi que tous documents s'y rapportant.

L'essentiel de la séance

- Création de 24 emplois saisonniers destinés aux jeunes habitants
- Siège de 4 conseillers municipaux au CCAS

A retenir

- Prochain Conseil municipal : **jeudi 28 juin 2018**